DÉPARTEMENT DU LOT **2015-31**

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015

Convocation le 28août 2015

L'an deux mil quinze, le quatre septembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.
Était (ent) excusé (e)(es): Patrick AMAT et Anthony HENRAS
Secrétaire de séance: Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE

MODALITÉS DE FINANCEMENT DU COLUMBARIUM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du financement du columbarium

*COÛT DE L'OPÉRATION : **8570.55€** HT + TVA 20% **1 714.11€ = 10 284.66€***

Subvention :

SERVICE SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
État (DETR)	25%	2 142.63	2015	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	**25%**	**2 142.63€**		

Autofinancement : **6 427.92** € + TVA 20% **1 714.11€** soit **8 142.03€ TTC**
Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA jusqu'à son remboursement par l'État fin 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- **APPROUVE** le plan de financement pour la création du columbarium.
- **SOLLICITE** le service subventionnant ;

POUR: 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 04/09/2015
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 07/09/2015
Le Maire, Albert Castadot